



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* BARRETT dépose :

le rapport de vérification et les états financiers de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 30 avril 1999;

(document parlementaire n° 2)

le rapport annuel de la Commission de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 3)

le rapport annuel de la Commission du travail du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 4)

le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 5)

les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba, trimestres du 1^{er} mars au 31 août 1999;

(document parlementaire n° 6)

le rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 7)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose :

le rapport annuel du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 8)

le rapport annuel de l'Office des compagnies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document n° 9)

Lundi 29 novembre 1999

le rapport annuel de la Commission de régie du jeu du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 10)

le rapport annuel de la Commission d'appel d'indemnisation des accidents de la route pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 11)

le rapport annuel de la Commission de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 12)

le rapport annuel de la Direction de la location à usage d'habitation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 13)

le rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 14)

le rapport annuel du Bureau de l'état civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 15)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 16)

le rapport annuel du ministère de la Justice et du Fonds des initiatives concernant l'administration de la justice pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 17)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1998;

(document parlementaire n° 18)

le rapport annuel de la Commission de réforme du droit pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 19)

le rapport annuel du curateur public pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 20)

le rapport annuel de l'organisme de service spécial désigné Bureau du contentieux civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 21)

Lundi 29 novembre 1999

le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 22)

le rapport annuel de la Division de la justice criminelle — Services aux victimes, ministère de la Justice, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 23)

une copie des *Règlements du Manitoba* 63/99 à 148/99 déposés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*.

(document parlementaire n° 24)

M. ASHTON, *ministre de la Voirie et des Services gouvernementaux*, fait une déclaration au sujet d'une bande de données qu'Élections Canada aurait perdue pendant le transfert de données de la Division des permis et immatriculations à Élections Canada.

M. CUMMINGS fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. JENNISSEN, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. NEVAKSHONOFF, LOEWEN et MARTINDALE font des déclarations de député.

Avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose ce qui suit :

Attendu :

que Agriculture Canada et le Programme agroalimentaire du Canada prévoient que le revenu agricole total net du Manitoba chutera d'au moins 287 millions de dollars par rapport à la moyenne des cinq années antérieures;

que la baisse des prix des denrées, baisse attribuable aux subventions à l'exportation aux États-Unis et dans la Communauté économique européenne, fait qu'il est difficile pour nos producteurs de gagner leur vie sur la ferme;

que les agriculteurs canadiens ne reçoivent que 9 % en subvention sur leur blé alors que les agriculteurs américains reçoivent 38 % et les agriculteurs européens 56 %;

que le retrait de l'aide nationale au cours des dernières années a coûté 350 millions de dollars par année aux agriculteurs manitobains;

que l'abolition de la subvention du tarif du Nid-de-Corbeau a fait, à elle seule, que les frais de transport des agriculteurs manitobains ont triplé;

que nos producteurs agricoles sont parmi les plus efficaces et les mieux équipés au monde;

que la crise à laquelle font face les producteurs agricoles manitobains continuera à avoir des effets sur l'ensemble de l'économie manitobaine, y compris sur les collectivités, les entreprises et les services qui dépendent de la solidité de l'économie agricole;

qu'une délégation manitobaine se composant de représentants d'organismes de producteurs agricoles et d'élus des trois partis politiques provinciaux a rencontré les membres du Cabinet fédéral et a demandé un financement provisoire de 300 millions de dollars;

qu'il n'a pas été donné suite à la demande susmentionnée,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba continue à travailler d'une façon non partisane afin de faire prendre conscience au gouvernement fédéral du sérieux de la crise agricole qui sévit au Manitoba et du besoin urgent d'une intervention de la part du gouvernement fédéral;

que l'Assemblée exhorte fortement le gouvernement fédéral à prendre des mesures immédiates et à acquiescer à notre demande de 300 millions de dollars pour aider les exploitations agricoles familiales du Manitoba.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} la *ministre* WOWCHUK et de M. GERRARD, M. PENNER (Emerson) propose l'amendement suivant :

Que le premier « attendu » soit remplacé par ce qui suit :

que les agriculteurs sont la source primaire de toute production alimentaire;

Que le quatrième « attendu » soit remplacé par les paragraphes suivants :

que la Communauté économique européenne a décidé de produire suffisamment de nourriture pour éliminer à tout jamais la famine sur son territoire;

que la Communauté économique européenne garantit un revenu suffisant à ses agriculteurs tout en maintenant à un niveau abordable le prix des aliments au comptoir de l'épicerie grâce à un appui direct en nature et à des paiements à l'acre versés aux producteurs;

que la production européenne excédentaire est exportée grâce à des prix subventionnés (subventions à l'exportation);

que le gouvernement des États-Unis, sans l'appui des divers états, utilise des méthodes similaires pour fournir de l'aide à ses agriculteurs afin d'assurer la survie du secteur agricole et de permettre à ses citoyens de bénéficier de prix alimentaires abordables;

que la guerre des prix alimentaires a entraîné d'importantes réductions du prix des denrées, ce qui a eu pour effet de réduire le revenu des agriculteurs du Manitoba à un niveau tel que l'exploitation agricole et la production alimentaire ne peuvent pas être maintenues;

Que les paragraphes qui suivent soient ajoutés après le sixième « attendu » :

que les agriculteurs canadiens doivent faire concurrence aux trésors publics des pays européens et au trésor public du gouvernement des États-Unis;

Lundi 29 novembre 1999

que le gouvernement fédéral libéral à Ottawa a toujours maintenu que les gouvernements provinciaux doivent prendre à leur charge une partie importante du coût des programmes de réduction des prix alimentaires;

qu'il y a d'énormes différences entre la capacité qu'ont les différentes provinces de payer pour ces mesures;

que le gouvernement fédéral libéral à Ottawa a pratiquement aboli toute forme d'aide aux agriculteurs;

Que les huitième et neuvième « attendus » et les deux propositions soient remplacés par ce qui suit :

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte avec insistance le gouvernement fédéral libéral à Ottawa à assumer ses responsabilités à l'égard des producteurs d'aliments du Manitoba et du reste du Canada;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral libéral à accorder à ses agriculteurs une aide comparable à celle qu'accordent la Communauté économique européenne et le gouvernement des États-Unis;

que, grâce à la présente mesure, la population du Canada puisse continuer à bénéficier d'une source d'aliments de haute qualité.

Le président adjoint déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de MM. STRUTHERS, CUMMINGS et NEVAKSHONOFF, M. PITURA prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 29 novembre 1999 et le mardi 30 novembre 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES